

2025

Rapport de Velan Inc. sur l'esclavage moderne



Rapport établi en vertu de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (Canada)

Date de publication: Mai 2026

VELAN

Une qualité durable.

Introduction

Conformément à la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (ci-après la « Loi »), les entreprises canadiennes sont tenues de décrire les mesures qu'elles ont prises au cours de l'exercice financier précédent afin de réduire le risque de recours au travail forcé et au travail des enfants au sein de leurs chaînes d'approvisionnement respectives. Fournisseur de confiance de robinets et de vannes pour des clients des secteurs public et privé partout dans le monde depuis plus de soixante-quinze (75) ans, Velan Inc. et ses filiales internationales (désignées individuellement ou collectivement sous le nom de « Velan ») s'engagent fermement à promouvoir des pratiques d'entreprise responsables au sein de l'ensemble de leur organisation et de leurs chaînes d'approvisionnement.

La société se conforme à l'ensemble des lois applicables relatives à la promotion des droits de la personne ainsi qu'au respect des normes en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Velan exige le même niveau d'engagement de la part de ses fournisseurs, vendeurs et fournisseurs de services. Dans le cadre de cet engagement, Velan a adopté un Code de conduite corporative en affaire et d'éthique, un Code de conduite des fournisseurs, ainsi qu'un certain nombre de directives et lignes directrices internes qui définissent les attentes de Velan envers ses employés, vendeurs, fournisseurs et fournisseurs de services tiers.

Le présent rapport expose les mesures que Velan a prises au cours de l'exercice financier 2025 afin de s'acquitter de ses obligations en vertu de la Loi.

Activités

Velan possède des actifs d'une valeur approximative de 343 M \$ US et emploie près de 1 300 personnes à l'échelle mondiale. La société et ses filiales fabriquent une vaste gamme de robinets-vannes, y compris des vannes à opercule, à soupape, de retenue, à bille, à triple excentration, ainsi que des vannes moulées et forgées en acier destinées aux services sévères. Ces vannes sont utilisées par des clients dans divers secteurs industriels, notamment le pétrole et le gaz, l'énergie (y compris le nucléaire), l'exploitation minière, ainsi qu'un large éventail d'autres applications industrielles.

La Chaîne d'approvisionnement

La chaîne d'approvisionnement de Velan s'appuie sur un réseau mondial de fournisseurs de confiance afin de livrer des biens et des services à ses clients. Compte tenu de la diversité de ses activités couvrant plusieurs secteurs industriels, l'approvisionnement en biens et services nécessaires à l'atteinte des objectifs stratégiques de Velan est géré par diverses équipes et fonctions au sein de ses unités d'affaires, en fonction des besoins spécifiques de chaque activité. À ce titre, Velan fait appel à un réseau de fournisseurs internes et externes à l'échelle mondiale, notamment :

- (a) des usines de production situées en Amérique du Nord, en Europe et en Asie ;
- (b) des centres de distribution et de services ; et
- (c) une vaste gamme de fournisseurs externes répartis à l'échelle mondiale.



En plus de ce qui précède, Velan s'approvisionne en matières premières ainsi qu'en autres biens et services auprès de fournisseurs situés partout dans le monde. En date de 2026, l'ensemble de la base de fournisseurs de Velan comptait environ 1 700 fournisseurs offrant divers produits et services, incluant notamment, sans s'y limiter : des matières premières, des actionneurs, des pièces moulées, des pièces forgées, des services de soudage et des pièces finies.

Nos Politiques et Formations

Velan s'engage fermement à promouvoir des normes du travail élevées, le respect des droits de la personne, les principes de santé et de sécurité, ainsi que l'intégrité des affaires. La société attend le même niveau d'engagement de la part de ses fournisseurs, vendeurs et fournisseurs de services. Dans le cadre

de ses démarches visant à réduire les risques liés à l'esclavage moderne et au travail des enfants, Velan a mis en place un Code de conduite corporative en affaire et d'éthique et exige de l'ensemble de ses vendeurs, fournisseurs et fournisseurs de services qu'ils divulguent les risques de recours au travail forcé au sein de leurs chaînes d'approvisionnement respectives. De plus, un Code de conduite des fournisseurs a été élaboré en 2024 et contribuera à garantir que les fournisseurs de Velan respectent des normes élevées en matière d'éthique, de travail et de sécurité.

Velan a également adopté des lignes directrices générales en matière d'approvisionnement, dans lesquelles elle tient compte de plusieurs critères pertinents lors de la sélection des fournisseurs, notamment l'atténuation de tout impact négatif sur l'environnement et les communautés locales, y compris en ce qui a trait aux droits de la personne, au moyen de processus d'approvisionnement équitables, transparents, cohérents, rentables et économiquement efficaces.

Chaque année, Velan offre à ses parties prenantes à travers le monde une formation obligatoire sur le Code de conduite corporative en affaire et d'éthique, dispensée dans toutes leurs langues locales. Récemment, cette formation a été enrichie afin d'y inclure un contenu spécifique sur l'esclavage moderne, dans le but d'accroître la sensibilisation et les compétences à l'égard de cet enjeu. Chaque employé de Velan qui suit cette formation doit attester avoir lu et compris le Code de conduite corporative en affaire et d'éthique et s'engager à se conformer à ses exigences. Les fournisseurs sont tenus de reconnaître et d'accepter le Code de conduite des fournisseurs.

Risques et Mesures correctives

Conformément aux exigences de la Loi, Velan a effectué des évaluations de ses chaînes d'approvisionnement, notamment au moyen de visites de sites dans les usines de ses fournisseurs. Ces évaluations ont permis d'identifier des domaines dans lesquels il pourrait exister un risque potentiel de recours au travail des enfants ou au travail forcé au sein de ses activités. L'analyse des risques réalisée sur cette base indique que le risque de pratiques de travail des enfants et/ou de travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement de Velan est très faible. En conséquence, aucun cas d'esclavage moderne n'a été identifié dans les activités commerciales de Velan en 2025.

Afin d'identifier et de corriger toute situation potentielle de travail forcé ou de travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement, Velan a mis en place une ligne téléphonique et un site Web de signalement anonymes, accessibles tant aux employés qu'aux tiers, et ce, en plusieurs langues, afin de permettre le signalement de tout enjeu de conformité susceptible de survenir, y compris toute violation potentielle de la Loi. Chaque signalement fait l'objet d'une enquête complète par les parties prenantes concernées et donne lieu à des mesures appropriées.



Processus de diligence

Velan maintient des processus de diligence raisonnable proportionnés, ainsi que d'autres procédures, afin d'identifier et d'éliminer l'esclavage moderne de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement. La mise en place et l'évaluation de l'efficacité de ces procédures sont pilotées par le Département Légal et Conformité, avec le soutien des fonctions Ressources humaines et Approvisionnement.

La plateforme de qualification et d'intégration des tiers de Velan tient compte de facteurs tels que l'éthique, les sanctions et l'intégrité dans son évaluation des risques, laquelle est renforcée par des vérifications propres aux sous-régions concernées. Lorsque la vérification initiale révèle un risque élevé d'esclavage moderne, parmi d'autres facteurs de risque, le fournisseur fait l'objet d'un contrôle approfondi mené par Département Légal et Conformité de Velan.

Toute opportunité, tout client ou tout tiers situé dans un pays reconnu comme présentant un risque élevé est soumis à un processus rigoureux de diligence raisonnable et doit être approuvé par Département Légal et Conformité. Le processus de diligence raisonnable et d'examen comprend l'évaluation de tous les facteurs de conformité, y compris les risques liés à l'esclavage moderne, ainsi que la mise en œuvre des mesures d'atténuation appropriées.

Enfin, le service des Ressources humaines de Velan veille à ce que tous les employés et consultants soient légalement autorisés à travailler dans le territoire de compétence applicable (y compris en ce qui concerne l'âge et les permis de travail) et que des offres d'emploi soient remises à tous les employés nouveaux ou réembauchés et acceptées par ceux-ci (c'est-à-dire que les employés ont la possibilité de refuser l'offre). La Politique mondiale d'embauche et la Politique mondiale de rémunération de Velan garantissent que les salaires et les avantages offerts sont concurrentiels et conformes aux pratiques du marché.

Évaluation de l'efficacité

Velan entreprend les activités suivantes afin d'évaluer l'efficacité des mesures mises en œuvre pour contrôler les risques liés à l'esclavage moderne au sein de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement.

- Élaboration de nouveaux contenus pour la formation annuelle obligatoire sur le Code de conduite corporative en affaire et d'éthique, afin d'en assurer l'actualité et la pertinence.
- Suivi du taux de participation aux formations obligatoires d'intégration et de mise à jour relatives au Code de conduite de Velan.
- Examen des rapports sectoriels et des résultats de sondages disponibles afin d'améliorer les données servant de fondement à notre approche.
- Examen annuel de nos politiques mondiales connexes afin de s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences réglementaires et aux attentes de l'entreprise.
- Prise en compte de l'expérience acquise et des rétroactions recueillies dans le cadre de nos processus de diligence raisonnable pour améliorer ceux-ci et en accroître l'efficacité à l'avenir.
- Évaluation périodique de l'efficacité des activités de prévention de l'esclavage moderne.

“Promouvoir une culture éthique chez Velan n'est pas seulement ma responsabilité en tant que chef de la direction de l'entreprise, c'est véritablement le mandat de chaque employé et de chaque partie prenante, partout dans le monde.

- James Mannebach, Président du conseil d'administration et chef de la direction

Attestation

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration de Velan, conformément aux lois applicables, aux règlements administratifs et aux politiques internes.

Conformément aux exigences de la Loi, et plus particulièrement à l'article 11 de celle-ci, j'atteste avoir examiné les renseignements contenus dans le présent rapport relativement à l'entité ou aux entités mentionnées ci-dessus. À la lumière de mes connaissances et après avoir fait preuve de diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le rapport sont, à tous égards importants, véridiques, exacts et complets aux fins de la Loi pour l'année de déclaration indiquée ci-dessus.

J'ai l'autorité nécessaire pour engager Velan Inc.



Nom: Rishi Sharma

Titre: Chef des finances et de l'administration

Date: 23 avril 2026

